

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 18 janvier 2024

Afférents au CM : 11

Présents : 8

Votants : 10

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2024**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 26 janvier 2024, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

**PRÉSENTS :** Marie-Thérèse GIRY, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR, Delphine JACQUET

**POUVOIRS :** Mireille BROTTE représentée par Carole PALLANCHE, Ophélie BERNARD représentée par Marie-Thérèse GIRY

**ABSENT :** Clément VERNIN

**SECRÉTAIRE :** Delphine JACQUET

**EXTENSIONS BTS P. "LAPRA"**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. "LAPRA".

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

MONTBRISON

Date de réception de l'AR: 30/01/2024

042-214200354-DE\_005\_2024-DE

| Détail   | % - PU       | Participation commune |
|--|--------------|-----------------------|
| Extension BTS P. « Lapra » - prop<br>TRAVARD forfait 12kVA |              | 1 153.00 €            |
| Linéaire sout. seul = 80 mètres                            | 76.13 € / ml | 6 090.40 €            |
| <b>TOTAL</b>   |              | <b>7 243 €</b>        |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

À défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "LAPRA" - prop. TRAVARD" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
  - Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
  - Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année
  - Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Copie certifiée conforme.

Nombre de voix pour : 10  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

À Cezay, le vendredi 26 janvier 2024

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Delphine JACQUET

MONTBRISON

Date de reception de l'AR: 30/01/2024  
042-214200354-DE\_005\_2024-DE